



GEOPARC
Prévention et Formation

 Rue Dieudonné Dubois
88100 ST DIE DES VOSGES

Responsable de l'action:
Stéphane RIEHL
Responsable pédagogique

 contact@cmsa.fr

 03 29 57 05 70

 06 82 55 76 80



Taux de satisfaction **100 %**
*taux de retour 100%
session 2024*

Taux de réussite **93 %**
*session novembre 2024
formation initiale*

Taux d'insertion **100 %**
*à 6 mois
session 2023*

Fiche mise à jour le 30/11/2024

OBJECTIFS

Le moniteur de pilotage automobile met en œuvre des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement (écoles de pilotage) jusqu'à un premier niveau de compétition sous toutes ses formes de pratique, pour tout public, dans tous les milieux et dans les différentes mentions de la spécialité. La possession du diplôme mentionné atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile ;
- mobiliser les techniques de l'option « perfectionnement au pilotage », « karting » ou « tout-terrain » du sport automobile pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Débouchés (H/F): Moniteur de pilotage automobile, Instructeur, Product Genius

MODALITES

Publics visés:

- Salariés en démarche de reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, Jeunes suivis par la mission locale, tout autres publics (nous consulter)
- Effectif: 20
- **HANDICAP** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, veuillez nous contacter pour une étude personnalisée et définir un projet adapté à vos besoins.

Prérequis:

- Posséder le diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou l' attestation de formation aux premiers secours (AFPS), ou équivalent
- Posséder le permis de conduire "B" en cours de validité
- Justifier d'un niveau de pratique personnelle en sport automobile, dans l'option choisie.
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile de moins d'un an.

Modalités et délai(s) d'accès:

- Réunion d'information collective, entretien téléphonique, visio, présentiel au centre.
- Transmettre une fiche d'inscription.

Délai d'accès: 4 mois.

Dates et durée de la formation:

- Du 08/01/2025 au 11/10/2025
- Nombre d'heures: 602h maximum en centre et 598h maximum en stage. Le volume horaire est soumis au positionnement.
- Rythme de formation: Alternance.

Modalités pédagogiques:

La démarche pédagogique est essentiellement basée sur des mises en situations pédagogiques et pratiques.

Intervenant(e)s:

Les formateurs sont essentiellement :
Formateurs diplômés E.N , Professeurs de CREPS, Dirigeants de structure, Moniteurs diplômés, Président d'ASA et commissaire technique FFSA.

Modalités de financement et de prise en charge:

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle selon le statut (Pôle Emploi, Région, OPCO, CPF, Transition Pro) / **Code CPF: 240223**
- Tarif horaire: 21 € / h

BP JEPS SPORT AUTOMOBILE (H/F)

Modalité d'évaluation:

L'évaluation est réalisée par 4 Unités Capitalisables sous forme d'épreuves ponctuelles.

Validation et modalités de validation:

Diplôme d'état de niveau 4

Poursuite d'étude possible (H/F): DE JEPS Sport Automobile

LIEU DE FORMATION

Circuit GEOPARC, rue Dieudonné Dubois 88100 SAINT DIE DES VOSGES



Site accessible aux personnes à mobilité réduite, nous consulter pour définir les modalités d'accueil.

CONTENUS

UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE:**Participation au fonctionnement de la structure.**

- Accueil, information et orientation du public au sein de la structure proposant la pratique de sport automobile
- Promotion de l'activité sport automobile.
- Participe à l'organisation des activités de la structure.
- Conseils pour l'acquisition ou le renouvellement des matériels et de la documentation et autres ressources spécifiques, compte tenu des caractéristiques des publics.

UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE:**Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du sport automobile.**

- Contribution dans l'élaboration et l'évolution du projet de la structure proposant la pratique du sport automobile.
- Proposition d'activités dans le programme de la structure.
- Création et réalisation de projet d'animation sportive en sport automobile.
- Veille à la prise en compte dans le projet d'animation de la réglementation spécifique.

UC 3 - CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN SPORT AUTOMOBILE:**Conduite d'actions de découverte, d'apprentissages dans le domaine du sport automobile.**

- Adaptation de l'animation sportive aux conditions particulières de son déroulement
- Application des principes de l'encadrement des activités automobile
- Accompagnement des publics dans la découverte des activités automobile
- Adaptation de l'animation sportive en fonction du ressenti ou des émotions exprimés par le public
- Participation à l'élaboration d'outils pédagogiques favorisant la découverte du sport automobile et la prise en compte des éléments incontournables à la sécurité de l'activité
- Accompagnement des publics dans la démarche de prise en compte du développement durable.

UC 4 A – MOBILISER LES TECHNIQUES DE L'OPTION PERFECTIONNEMENT AU PILOTAGE POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAG:**Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances de l'option.**

- Prise en compte des conditions d'adhérence liées à la météorologiques.
- Vérification de l'état des véhicules.
- Vérification de la sécurité au niveau de l'aire d'évolution.
- Information du public sur les conséquences des comportements à risque.